

# LES ÉTAPES DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

## 1 INFORMATIONS .....

S'assurer que la VAE est la solution à votre projet

- Bureau coordination et pilotage (BCP) de la mission des compétences (MDC) [bcp-certif-dggn@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:bcp-certif-dggn@gendarmerie.interieur.gouv.fr)
- Bureau des compétences des formations administratives
- Centres d'orientation et de reconversion

**i**

TOUT AU LONG  
DE VOTRE PARCOURS

DURÉE MAXIMALE : 2 MOIS

## ..... 2 DOSSIER DE RECEVABILITÉ

Document à compléter

DÉCISION DE LA RECEVABILITÉ

Avis favorable

Envoi du dossier de  
présentation de  
l'expérience

Avis défavorable

Dossier rejeté



## 3 DOSSIER ..... DE PRÉSENTATION DE L'EXPÉRIENCE

- Accompagnement à la constitution du dossier : BCP + référent
- EAD sur la VAE sur [gendform2](#)
- 1 exemplaire à renvoyer par mail : [bcp-certif-dggn@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:bcp-certif-dggn@gendarmerie.interieur.gouv.fr)



DURÉE MAXIMALE : UN AN APRÈS LA DATE DE RECEVABILITÉ

## ..... 4 JURY VAE

Entretien avec le candidat et décision

Validation  
totale

Validation  
partielle

Attribution  
des blocs  
validés

Refus



## 5 DÉLIVRANCE ..... DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE



2 SEMAINES